

**BUREAU DE RECHERCHES GÉOLOGIQUES ET MINIÈRES**

**SERVICE GÉOLOGIQUE NATIONAL**

B.P. 6009 - 45018 Orléans Cédex - Tél.: (38) 63.00.12



n° 8773

COMMUNE DE VOLMERANGE-LES-BOULAY (57)

Entreprise G. WEITEL à FLEVY (57)

ETUDE DE FAISABILITE  
D'UNE DECHARGE CONTROLEE D'ORDURES MENAGERES

Enquête hydrogéologique préliminaire



**Service géologique régional LORRAINE**

77, avenue du Général-Leclerc - 54000 NANCY

Tél.: (28) 51.43.51 et 51.46.60

## 1 - INTRODUCTION -

L'Entreprise G. WEITEL à FLEVY (57), spécialisée dans le ramassage des ordures ménagères, désire utiliser la décharge communale de VOLMERANGE-LES-BOULAY (57).

Ayant obtenu l'accord de la municipalité (délibération en date du 23.12.1977), Monsieur G. WEITEL a demandé au Service Géologique Régional Lorraine (B. r. g. m.) de procéder à l'enquête hydrogéologique et à l'étude de faisabilité du projet.

Une visite des lieux a été effectuée le 08.02.1978.

## 2 - EMPLACEMENT PROPOSE -

La décharge retenue se situe à 500 m au Nord-Est de VOLMERANGE-LES-BOULAY, au lieu-dit "Altwingert". Il s'agit d'une ancienne voie ferrée désaffectée, se présentant sous la forme d'une grande tranchée aux bords évasés dont les dimensions approximatives sont les suivantes :

- longueur = 500 m environ
- hauteur = 7 m
- largeur à la base = 6 m
- largeur à ras du sol = 20 m.

Quelques tonnes d'ordures ménagères y sont déjà déposées.

### 3 - CADRE GEOLOGIQUE -

Le secteur de VOLMERANGE-LES-BOULAY se situe sur les formations quaternaires et triasiques. Des plus récents aux plus anciens, les terrains rencontrés sont les suivants :

#### . QUATERNAIRE

- Lehm et limons en placages sur une très grande partie de la zone étudiée
- Alluvions récentes argilo-calcaires de la Nied

#### . TRIAS SUPERIEUR

- Rhétien : grès rhétiens en affleurement sur la colline située au Nord-Ouest de VOLMERANGE
- Keuper supérieur : marnes vertes, lie de vin et rouges

Une faille direction sud-ouest - nord-est affecte la série.

### 4 - CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE -

En affleurement, les grès rhétiens donnent quelques émergences peu importantes ; sous couverture, exploité par forage profond, cet aquifère donne une eau de bonne qualité utilisée pour l'alimentation en eau potable des collectivités.

La commune de VOLMERANGE-LES-BOULAY est alimentée par le Syndicat des Eaux de BOULAY qui exploite par forages profonds, sur le territoire de la commune de CONNE, la nappe des grès du Buntsandstein.

5 - INCIDENCE DU DEPOT D'ORDURES SUR LA QUALITE DES EAUX ET SUR  
L'ENVIRONNEMENT -

L'emplacement proposé est situé à plusieurs kilomètres des forages alimentant le Syndicat des Eaux de BOULAY. Il se situe sur les formations marneuses et imperméables du Keuper supérieur.

Aucun risque de pollution des eaux souterraines n'est à craindre.

Au point de vue environnement, cette tranchée comportant l'ancienne voie ferrée longe la bordure droite de la R.N. 54 METZ - BOULAY. Elle est séparée de celle-ci par une bande de terrain ayant 20 m de largeur. Cependant, pour masquer la future décharge, il existe le long de cette bordure une végétation assez dense composée de taillis et d'arbres.

6 - PRESCRIPTIONS PARTICULIERES -

Entre la R.N. 54 et la tranchée de chemin de fer, la végétation devra être conservée à l'état actuel. En outre, une clôture solide, empêchant tout approche du dépôt, devra être posée.

Au fur et à mesure du comblement de la tranchée, les détritiques seront compactés, nivelés, recouverts de terre végétale et remis en végétation.

Seul le déversement des ordures ménagères est autorisé ainsi que le dépôt de machefers et de boues pelletables de station d'épuration.

Sera interdit : le dépôt des hydrocarbures, des substances radioactives et de tous déchets industriels pouvant altérer la qualité des eaux superficielles.

Toute précaution sera prise, par ailleurs, pour que les eaux de ruissellement provenant de la décharge ne puissent contaminer le ruisseau de Macher, affluent de la Nied. Pour ce faire, les eaux de ruissellement seront reprises et éliminer par aspersion sur la décharge et un remblai sera mis en place à l'extrémité sud-ouest de l'ancienne tranchée de la voie ferrée.

7 - CONCLUSIONS -

Compte-tenu des caractéristiques géologique et hydrogéologique du secteur de VOLMERANGE-LES-BOULAY (57), le site proposé par l'Entreprise G. WEITEL s'avère particulièrement FAVORABLE à la création d'une décharge contrôlée d'ordures ménagères au Nord-Est de VOLMERANGE-LES-BOULAY, dans une ancienne tranchée de chemin de fer, sous réserve de l'application des prescriptions générales concernant les Etablissements Classés et des prescriptions particulières proposées au paragraphe 6 du présent rapport.

Jean MARCER  
Technicien géologue

Annexe : plan de situation au 1/25 000.

CREATION D'UNE  
DECHARGE CONTROLEE

Plan de situation

Uckange 7-8 Ech. 1/25 000



Emplacement proposé